

# Procès-verbal de la 19e assemblée des présidents : du 16 décembre 1950 à Zürich

Autor(en): **Bachmann, E.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und  
Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du  
génie rural et de la photogrammétrie**

Band (Jahr): **49 (1951)**

Heft 2

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Procès-verbal de la 19<sup>e</sup> Assemblée des Présidents

du 16 décembre 1950 à Zurich

Les collègues Eigenmann, Maderni et A. Hofmann se font excuser. Pour des raisons d'ordre militaire, le collègue Luder ne peut participer à l'assemblée qu'à partir de 1200 heures.

1. *Revue.* Baudet et Bachmann renseignent l'assemblée au sujet d'un projet de modification de la Revue. L'Association suisse des Ingénieurs ruraux a communiqué au comité central de la S. S. M. A. F. qu'elle désirait renoncer au «Bulletin mensuel de la Société suisse d'économie alpestre» en tant qu'organe de l'association, ceci en faveur de la Revue «Mensuration et technique rurale» (*Vermessung und Kulturtechnik*) sous une forme quelque peu modifiée. La publication d'une revue commune par les deux associations professionnelles serait prévue pour 1952. En considération des contrats existants une solution transitoire devrait être adoptée pendant l'année 1951. Toutes les publications d'économie rurale seraient réunies en une petite brochure qui serait envoyée trimestriellement à tous les membres de l'association des ingénieurs ruraux. Il serait souhaitable que les membres de la S. S. M. A. F. reçoivent également cette publication. Les comités des deux associations professionnelles ont déjà conclu un accord disant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1951 les articles d'économie rurale ne paraîtront plus dans la revue «*Vermessung und Kulturtechnik*». Ceux-ci seront remis brochés à l'association d'économie rurale qui en fera la diffusion à ses membres. Inversement, les articles du domaine des mensurations écrits par des ingénieurs ruraux seront remis à la S. S. M. A. F. Par ces mesures, notre revue sera diminuée de quelques pages, par contre chaque membre recevra gratuitement les publications d'économie rurale. Les frais de ces publications seront pour l'année 1951 de Fr. 600.— à 800.—. La conférence des Présidents se déclare d'accord avec la solution transitoire prévue et donne entière compétence au Comité central dans la poursuite des pourparlers avec l'association des ingénieurs ruraux.

2. *Taxation.* M. Albrecht, président de la Commission centrale de taxation donne connaissance de l'état actuel des pourparlers. Après une interruption d'assez longue durée, ceux-ci devraient être repris en janvier 1951. Il s'agit en premier lieu de fixer les normes de rendement. En outre, les taux de salaires et les normes de rendement devront être étudiés conjointement. La Direction fédérale des Mensurations est d'avis que les traitements de base doivent être un peu inférieurs à ceux prévus au contrat normal de travail mais elle est d'accord de faire des concessions quant aux normes de rendement. Après une discussion approfondie, à laquelle prennent part les collègues Wild, Albrecht, Guibert, H. Hofmann, Habisreutinger et Biasca, les taux de salaires du contrat normal de travail sont approuvés à l'unanimité. Un abaissement des traitements de base en dessous des taux prévus du contrat normal de travail n'est pas supportable par l'employé géomètre. Lors des discussions sur les normes de rendement, il fut souligné que celles-ci correspondent à des moyennes normales de travail et non à des résultats records isolés. La conférence des Présidents estime que les pourparlers doivent être poursuivis dans ce sens.

3. *Caisse de retraite.* Concernant l'introduction d'une caisse de retraite, MM. Baudet et Bachmann font part à l'assemblée des résultats acquis. Presque toutes les sections et groupes de la S. S. M. A. F. se sont prononcés au sujet de l'introduction d'une caisse de retraite pour le personnel des bureaux privés. De nombreuses sections et groupes ainsi que l'assemblée générale à Schaffhouse ont approuvé à grande majorité cette initiative. Les directives suivantes ont été proposées:

La cotisation à la caisse de retraite doit se monter à 8 % du traitement brut, payable à raison de 4 % par le patron et 4 % par l'employé. L'assurance doit être considérée comme supplément à l'A. V. S. avec effet en cas de mort (rente veuves et orphelins) ou après la 65<sup>e</sup> année (rente de retraite). Les patrons désirent inclure la participations de 4 % dans les taxations. L'assurance devrait être rendue obligatoire pour tous les membres de la S. S. M. A. F. Mr. Härry, Directeur des Mensurations, avec lequel le comité central a déjà pris contact, voit l'introduction d'une caisse de retraite avec bienveillance. Il se déclare en principe d'accord pour autant que la BIGA, l'office de contrôle des prix et les autorités supérieures consentent à inclure la cotisation de 4 % du patron dans les taxations. Après discussion, la conférence des Présidents se déclare d'accord avec la manière d'agir du comité central et elle demande une étude approfondie des questions de détail afin que la caisse de retraite puisse, si possible, entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1952.

#### 4. Requête de la section de Zurich / Schaffhouse concernant la *contribution des géomètres privés au fond de taxation* de la S. S. M. A. F.

Le président central Baudet communique que la section de Zurich/Schaffhouse dans sa lettre du 14 novembre 1950 demande un nouvel examen de la résolution de l'Assemblée générale du 2 septembre 1950 à Schaffhouse au sujet d'une « contribution unique de tous les géomètres privés au fond de taxation ». La section dont le point de vue est exposé en détail et objectivement par M. H. Hofmann, estime que cette résolution est contraire aux statuts car l'ordre du jour envoyé en même temps que l'invitation à l'assemblée générale ne faisait pas mention de cette question. La section estima, en outre, qu'une décision de l'Assemblée générale implique l'imposition d'une cotisation à tous les membres et non seulement à une partie de ceux-ci, à moins qu'une résolution dans ce sens n'ait été présentée par le groupe des géomètres privés au comité central. La section de Zurich/Schaffhouse n'a pas la prétention de refuser les moyens nécessaires au comité central, c'est-à-dire au fond de taxation. Son intention est de procurer ces moyens d'une autre manière. Elle estime que l'arrangement actuel imposerait lourdement les petites entreprises, tandis qu'une cotisation de 2 à 2 ½/100, prélevée sur tous nouveaux travaux, serait plus facilement supportable.

Le président Baudet précise que la conférence des Présidents ainsi que toutes les sections et groupes ont été renseignés, par écrit, au sujet d'une majoration des cotisations environ 4 semaines avant l'assemblée générale. Le comité central avait examiné deux possibilités différentes permettant d'alimenter le fond de taxation et s'il a présenté une solution mixte à l'assemblée générale, c'était dans l'intention de voir le fond de taxation rapidement dans une situation lui permettant de faire face à des obligations très lourdes et immédiates. D'autre part, tous les bureaux privés bénéficieront de la révision des tarifs actuellement à l'étude. Ils doivent donc *tous* participer aux frais qui en résultent. Enfin, dans leur séance du 2 septembre 1950 les géomètres privés ont également discuté la majoration des cotisations. Ils ont approuvé la contribution unique ainsi que la majoration des cotisations à 1 ½/100, bien que le comité central fut disposé à accepter toute autre solution émanant du groupement patronal.

Le représentant de la section Zurich/Schaffhouse dit encore qu'il ne fait aucune opposition contre une augmentation des contributions de taxations de 1 à 1 ½/100 et que sa contre-motion ne concerne que la contribution unique. Après une longue discussion la conférence des Présidents, d'accord avec le comité central, confirme la décision de l'Assemblée générale concernant l'augmentation de la contribution de taxation de 1/100 à 1 ½/100. Celle-ci sera payable pour l'année 1950 déjà et pour une durée de

trois ans. La contre-motion concernant la contribution unique versée par les géomètres privés sera soumise aux décisions de la prochaine assemblée générale.

5. *Divers.* Le président Baudet déclare que, sur la base des statuts et selon l'article 25, ne devraient être invités à la conférence des Présidents non seulement les présidents des sections et des groupes mais également les présidents des commissions permanentes ainsi que le rédacteur de la revue. Il arrive cependant assez souvent qu'il n'y ait pas à l'ordre du jour d'objet intéressant les présidents des commissions permanentes. Le comité central estime que ceux-ci ne devraient être invités que lorsque l'ordre du jour les concerne. De cette manière la caisse centrale peut économiser des indemnités de voyage et de présence. La conférence des Présidents est en principe d'accord avec cette proposition. Un projet de modification des statuts devra lui être soumis préalablement à la prochaine assemblée générale.

Le collègue Wild communique que la caisse centrale n'a pas encore pu lui être remise pour cause de différents motifs. Collègue Eigenmann se charge de tenir la caisse jusqu'au 31 décembre 1950.

Le Secrétaire: *E. Bachmann.*

## **Mitteilung der Gewerbeschule der Stadt Zürich über Kurs I für Vermessungszeichnerlehrlinge**

Der Kurs I beginnt am 23. April 1951. Teilnahmepflichtig sind alle Vermessungszeichnerlehrlinge, die im Frühjahr 1951 ihre Lehre beginnen.

Da der Kurs I in die Probezeit von zwei Monaten fallen muß, sind neue Lehrverträge auf spätestens Beginn von Kurs I abzuschließen. Sie müssen bis Mitte März im Besitz des zuständigen kantonalen Amtes für Lehrlingsausbildung sein. Wir empfehlen den Lehrmeistern, vor Abschluß eines neuen Lehrverhältnisses beim Kassier des SVVK., Fr. Wild, Städtisches Vermessungsamt Zürich, die Richtlinien für die Ausbildung von Vermessungszeichnern zu beziehen. Sie enthalten alles Wissenswerte für den Lehrvertragsabschluß und die Ausbildung von Vermessungszeichnerlehrlingen.

Die Kantone melden der Gewerbeschule der Stadt Zürich gemäß Reglement die neuen Lehrverhältnisse. Die Schulleitung stellt den Lehrlingen die Anmeldekarte zu, die ausgefüllt der zuständigen Amtsstelle des Lehrkantons einzureichen ist. Zum Kursbesuch werden die Lehrlinge von der Gewerbeschule Zürich aufgeboten, die ihnen den Stundenplan und die nötigen Unterlagen zukommen läßt.

---

### *Sommaire*

O. Trutmann, Problèmes de mensuration dans l'industrie de pétrol de Vénézuélas. — C. F. Baeschlin, Le principe de l'Isostasie et son application en Géodésie. (Fin). — A. Ansermet, Einige didaktische Betrachtungen über Ausgleichungsprobleme. — Nécrologues: J. Eigenmann et J. Baltisser. — Petits communications — Procès-verbal de la 19<sup>e</sup> Assemblée des Présidents du 16 décembre 1950 à Zurich. — Communication de l'école des arts et métiers Zurich (répétée).

---